

Conditions Commerciales

(Applicables à toute campagne publicitaire exécutée à partir du 1er janvier 2022)

« JCDecaux Airport Paris » est une marque commercialisée par la société Média Aéroports de Paris.

1. Applications

Les présentes Conditions Commerciales complètent les Conditions Générales de Vente et Tarifs 2022 de JCDecaux Airport Paris. Les présentes Conditions Commerciales ainsi que les Conditions Générales de Vente sont téléchargeables sur le site internet www.jcdecaux-airportparis.fr ou peuvent être obtenues sur simple demande. Les termes avec une majuscule dans les Conditions Commerciales ont la même signification que dans les Conditions Générales de Vente, à l'exception toutefois de ceux expressément définis dans les Conditions Commerciales.

Sans préjudice des dispositions contraires stipulées dans le présent document, les Conditions Commerciales 2022 s'appliquent, à l'exclusion de toute autre condition commerciale, aux campagnes publicitaires souscrites auprès de JCDecaux Airport Paris (ou « JCDAP ») à compter du 1^{er} janvier 2022 et réalisées dans les aéroports gérés par Paris Aéroport.

2. Remises tarifaires

Les remises détaillées aux articles 2.1 à 2.4 ci-dessous se calculent depuis le tarif brut média hors taxes des campagnes et s'appliquent en cumul à l'exception de la remise pour cumul de mandats qui s'applique sur le tarif après application de toutes les autres remises.

2.1 Remises spécifiques

JCDAP se réserve le droit de consentir des remises spécifiques (notamment intitulées «remises exceptionnelles») sur le tarif brut hors taxes de la campagne correspondante, notamment dans les cas suivants :

- Prime pour les Services d'Information du Gouvernement : 5%
- Remise pour campagnes d'intérêt général et actions « citoyennes » : 5%
- les promotions, évènements spécifiques et offres saisonnières.

Les informations concernant ces remises éventuellement consenties par JCDAP, ainsi que leurs conditions d'application, pourront être obtenues en contactant le Département Commercial de JCDecaux Airport Paris.

2.2 Remise de volume

La remise de volume est déterminée par tranche de chiffre d'affaires brut hors taxes généré par les campagnes souscrites directement ou indirectement par un Annonceur auprès de JCDAP en 2022.

CA Brut HT	Remise
100 001€ - 1 000 000€	-1%
1 000 001€ - 1 500 000€	-1.75%
> 1 500 000€	-2.5%

2.3 Remise professionnelle

Une remise professionnelle de quinze pourcent (15%) est accordée à tout Annonceur dont les ordres de publicité transitent par un Mandataire.

Elle est calculée sur la base du tarif brut hors taxe de la campagne correspondante.

2.4 Remise pour cumul de mandats

Tout Annonceur achetant en 2022 ses campagnes auprès de JCDAP par l'intermédiaire d'un Mandataire détenant au moins deux mandats donnant lieu à facturation par JCDAP bénéficiera d'une remise déterminée par tranche de chiffre d'affaires net hors taxes (c'est-à-dire diminué des remises ci-dessus) généré par les campagnes achetées par ce Mandataire et exécutées pendant l'année 2022.

Le non-respect d'une des conditions qualifiant le statut de Mandataire entraîne la perte du bénéfice de cette remise, que ce non-respect soit de la responsabilité de l'Annonceur et/ou de son Mandataire.

Elle est calculée sur la base du tarif brut hors taxe de la campagne correspondante, déduction faite des remises de rang supérieur consenties dans les conditions ci-dessus.

CA Brut HT	Remise
100 000€ - 200 000€	-1%
200 001€ - 500 000€	-2%
> 500 000€	-3%

3. Majoration multi-annonceurs

Toute campagne d'un Annonceur mettant en scène une marque, un produit et/ou un logo d'un ou plusieurs autre(s) Annonceur(s) devra faire l'objet, préalablement à sa réservation, d'un accord de JCDAP.

Une majoration tarifaire de quinze pour cent (15%) sera alors applicable pour chaque logo et/ou marque supplémentaire.

Cette majoration tarifaire s'applique sur le tarif brut média hors taxes des campagnes.